

INFOS

Milieux et Faune Sauvage

REUNION HABILLEMENT/EQUIPEMENT

Les représentants du SNE remettent en cause l'utilisation du gyrophare et du 2 tons

Comme prévu lors du dernier Comité technique, le Directeur de la police a organisé une réunion sur l'habillement et l'équipement.

En préambule, le DP rappelle que le Directeur général lui a attribué la charge du dossier « habillement ».

La réunion a débuté par un état des lieux tant sur les effets d'uniforme que sur l'équipement.

L'Unsa-Ecologie a fait remonter les nombreux problèmes liés aux tailles, aux couleurs, aux matières... L'administration nous répond que les différences de teintes sont dues à la matière employée et que des modifications ont été demandées par le groupe de travail habillement. En tout état de cause, le fait est qu'il est difficile de se trouver en groupe avec des effets similaires !!! Nous demandons donc à ce que de la stabilité soit mise sur les effets d'uniforme.

En matière d'équipements, nous demandons à ce que tous les Inspecteurs de l'Environnement soient destinataires d'un porte cartes sans attendre le bien vouloir des DIR, que des étuis discrets de port d'arme pour gaucher soient disponibles (apparemment c'est le cas) ainsi que des matériels adaptés pour la nouvelle mission de contrôle routier afin de sécuriser les opérations.

Le DP rappelle l'objectif de l'administration de fournir aux Inspecteurs de l'Environnement un certain nombre de véhicules d'intervention par service. Ces véhicules seront clairement identifiés « police de l'environnement » par une sérigraphie, équipés de la radio, du gyrophare ou d'une rampe et de l'avertisseur sonore 2 tons.

Lorsqu'il demande l'avis des OS présentes, les représentants du SNE-FSU déclarent qu'ils ont fait un courrier au Ministre de l'Intérieur pour l'interroger sur la légalité de l'utilisation du gyrophare et du 2 tons par les Inspecteurs de l'Environnement !!!

Les dirigeants du SNE-FSU remettent ainsi clairement en cause la sécurité des Inspecteurs de l'Environnement lors de leurs interventions. Au-delà de la sécurité, ce sont les missions de police qui sont visées. Faire des Inspecteurs de l'Environnement des « gardes chasses » du moyen âge est sans doute leur philosophie !!

Comment ferons-nous si nous n'avons plus ces équipements de sécurité ? Pourquoi ce courrier maintenant alors que cela fait plus de dix ans que nous utilisons le gyrophare bleu ? Et le gyrophare vert que nous utilisions auparavant était-il légale lui ?

Il est évident que toutes les interventions avec les véhicules seront interdites par le DG si les moyens de sécurité nous étaient retirés !!

L'Unsa-Ecologie est un syndicat responsable qui ne peut que dénoncer ces pratiques pernicieuses qui voudraient faire des Inspecteurs de l'Environnement des policiers de l'environnement au rabais, sans uniforme, sans armes, sans moyens et sans matériels modernes et adaptés à la délinquance d'aujourd'hui.

Pour terminer cette réunion, le DP organisera dès la rentrée deux groupes de travail chargés de proposer la rédaction de deux instructions : une sur l'habillement, l'autre sur l'équipement.



POURQUOI ADHERER A L'UNSA-ECOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'Administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un **Corps de l'Environnement intégrant une véritable Police de l'environnement**, valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial et ses personnels de soutien indispensables.

Pour cette raison, notre OS est présente dans **divers groupes de travail** relatifs aux carrières, aux moyens et à la sécurité de tous les personnels. L'UNSA est force de propositions. Il n'est pas question de laisser l'administration décider seule de notre avenir.

APPEL A COTISATION — Tous ensemble plus forts !!!

**Cotisation UNSA-Ecologie : 0,34 Euro x INM au 1er janvier 2016
(à savoir : 66,6% déductible des impôts)**

Le bulletin de cotisation pour les nouveaux adhérents se trouve sur :

www.unsa-ecologie.fr